

#### Règlement 26659 – LOTERIE SAMSUNG x LECLERC

## 1. Organisation

- 1.1. La Société PROCTER & GAMBLE FRANCE SAS, au capital de 152 400 euros, dont le siège social est situé au 163, quai Aulagnier, 92600 Asnières-sur-Seine, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n°391 543 576, organise un jeu gratuit avec obligation d'achat sur internet et annoncé en magasin, sur le site <a href="https://www.enviedeplus.com/">https://www.enviedeplus.com/</a>
- 1.2. En participant à cette Campagne, les participants acceptent l'applicabilité des présentes conditions promotionnelles.
- 1.3. P&G a le droit, à sa propre discrétion et sans préavis, de changer ou de modifier les présentes conditions promotionnelles pendant la durée de cette Campagne, ou d'interrompre, de modifier ou d'adapter la présente Campagne si les circonstances l'exigent, sans que P&G et/ou le fournisseur ne soient tenus d'indemniser les participants de quelque manière que ce soit. Le changement ou l'adaptation des conditions promotionnelles et la résiliation, le changement ou l'adaptation de la Campagne seront annoncés par P&G via le site web www.enviedeplus.com/loterie-tickets-nord-est
- 1.4. L'organisation de cette Campagne est assurée par HighCo DATA France dont le siège social est situé au 365 AVENUE ARCHIMEDE - CS 70392 - 13799 AIX EN PROVENCE CEDEX 3, au nom de Procter & Gamble.
- 1.5. Procter & Gamble se réserve droit de l'annoncer sur tout autre support.
- 1.6. La Campagne débute le 23/07/2024 et se termine le 03/08/2024 (date limite de participation sur le site 17/08/2024). Elle se déroule exclusivement dans les magasins Leclerc physiques et/ou en ligne en France Métropolitaine (voir la listes des magasins éligibles dans l'article 16)
- 1.7. Le droit français s'applique aux présentes conditions promotionnelles. Tout litige découlant des conditions promotionnelles ou de la Campagne doit être soumis au tribunal du domicile du défendeur.
- 1.8. Les données personnelles fournies ne seront utilisées que pour le traitement de cette Campagne et seront supprimées au terme de celle-ci (voir également 8.1).

### 2. Conditions

- 2.1. La participation est soumise à l'obligation d'achat de produits éligibles à la campagne.
- 2.2. Les participants sont tenus de fournir des informations correctes, à jour et complètes. P&G n'est pas responsable de tout dommage résultant de la transmission d'informations incorrectes.
- 2.3. P&G est en droit de disqualifier des participants s'il estime que ceux-ci n'agissent pas conformément aux présentes conditions promotionnelles ou si les participants accèdent à cette Campagne de manière frauduleuse.
- 2.4. Vous êtes tenus de conserver votre preuve d'achat originale jusqu'à la fin de la Campagne.
- 2.5. P&G et/ou le fournisseur sont à tout moment en droit de vous réclamer votre preuve d'achat afin de vérifier votre achat. Cette vérification peut être effectuée en cas de suspicion de fraude ou de manière purement aléatoire. Si vous ne pouvez pas fournir cette preuve d'achat, vous serez automatiquement exclu de la participation et vous ne recevrez pas de remboursement.
- 2.6. P&G ne peut être tenu responsable sur la base des présentes conditions promotionnelles ou de la présente Campagne. P&G n'est pas responsable des dommages de toute nature découlant de la participation à cette Campagne.

# 3. Qui Peut Participer?

- 3.1. La Campagne est ouverte à toute personne, hommes et femmes, ayant plus de 18 ans (à la date limite de participation à la Campagne, soit le 17/08/2024) et résidant en France Métropolitaine.
- 3.2. Ne peuvent pas participer à la loterie les personnes ne répondant pas aux conditions visées ci-dessus, et en tout état de cause :
  - a) les membres de la direction et du personnel de la société organisatrice ;
  - b) les personnes qui, d'une façon générale, participent à la mise en œuvre de cette Campagne ; et
  - c) les membres de leurs familles respectives.

#### 4. Principe de la Campagne



- 4.1. Remplir les conditions de participation ci-dessus de l'article 5.1
- 4.2. Une seule participation par foyer (même nom et/ou même adresse et/ou même adresse email) et un seul lot par foyer.
- 4.3. La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participants.

# 5. Comment Participer?

- 5.1. Pour participer à cette Campagne il convient de :
  - Acheter dans un magasin Leclerc entre le 23/07/2024 00:00 et le 03/08/2024 23:59, l'un des produits participants ; parmi la liste suivante cf. article 15. ;(voir liste des magasins éligibles article16.)
  - Conserver vos preuves d'achat.
  - Visiter le site <u>www.enviedeplus.com/loterie-tickets-nord-est</u> puis s'inscrire pour devenir membre, et remplir le formulaire.
  - Scanner votre ticket de caisse avant le 17/08/2024.
  - Pour être éligible spécifiquement à la loterie, il est demandé de confirmer ou renseigner son adresse
  - Les demandes transmises après le 17/08/2024 ne seront plus traitées.
  - Pour être éligible aux lots, il est demandé de confirmer ou renseigner son adresse.
  - Les frais de participation ne sont pas remboursés.

**ATTENTION :** Pour que votre demande soit acceptée, il faut notamment que les informations ci-dessous soient bien présentes et lisibles sur le ticket de caisse :

- la date d'achat et l'heure d'achat ;
- le nom et l'adresse du magasin ;
- les produits achetés éligibles ainsi que les quantités et les montants d'achat ;
- la marque des produits achetés ;
- Si vous désirez participer à plusieurs cashbacks et que vous n'avez qu'1 seul ticket de caisse avec l'intégralité de vos achats, sélectionnez bien l'intégralité des vignettes dans la même participation. En effet, chaque ticket ne peut être utilisé qu'une seule fois par offre. Pensez donc à bien déclarer l'ensemble des produits.
- Chaque ticket de caisse ne peut être utilisé qu'une seule fois par offre. Pensez à déclarer l'ensemble des produits présents sur votre ticket de caisse lors de votre participation.
- Une fois le ticket de caisse transmis vous ne pourrez plus le réutiliser sur l'offre.

#### 6. Les Lots

- 6.1. Sont mis en jeu lors du tirage au sort :
  - Un seul tirage au sort de **1 gagnant** remportant 1 une tablette Samsung modèle DAS Galaxy Tab S9 FE Wifi (1 gagnant) \*
    - Ce lot comprend:
      - Galaxy Tab S9 FE Wifi
      - DAS Galaxy Tab S9 FE Wifi: Tronc/Membres: 0,587 W/kg
    - Ce lot ne comprend pas de forfait mobile ni d'accessoires
- 6.2. Le Gagnant est parfaitement informé qu'il est seul responsable de l'utilisation de leur dotation. La Société organisatrice ne peut être tenue responsable pour tous défauts ou défaillances des dotations. Les Dotations, dont la description précède, seront attribuées telles quelles aux Gagnants et ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte. Elles ne pourront en aucun cas être échangées contre toute autre Dotation sous réserve de force majeure. Il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèces ou en nature en échange des Dotations gagnées. Les Participants et les Gagnants sont informés que la vente et/ou l'échange de Dotation sont interdits.



- 6.3. La société organisatrice se réserve le droit de remplacer les prix indiqués ci-dessus, en tout ou partie, par d'autres prix de valeur équivalente, en cas de difficulté extérieure pour obtenir ce qui a été annoncé, notamment en cas de rupture même momentanée de stock.
- 6.4. Les prix offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contrevaleur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit. Les prix comportent l'ensemble de ce qui est indiqué à l'exclusion de toute autre chose.

# 7. Désignation des Gagnants

7.1. Un tirage au sort sera effectué par un huissier de justice 02 septembre 2024 parmi les personnes ayant répondu correctement aux modalités de participation. Les retraitements effectués après cette date ne pourront pas être inclus dans le tirage au sort.

Date du tirage au sort	Participations éligibles	Nb de gagnants
02 septembre 2024	Pour les participations traitées valides entre le 23/07 et le 17/08/2024	1

- 7.2. Il ne sera autorisé qu'un seul lot par foyer/compte Envie de Plus.
- 7.3. Les gagnants seront notifiés dans un délai de 10 jours environ après la date du tirage au sort..
- 7.4. Un lien de réclamation sera envoyé à l'adresse électronique indiquée par les gagnants lors de leur inscription sur le site Envie de Plus. Les gagnants devront cliquer sur le lien de réclamation pour être redirigés vers l'application de billetterie afin d'accepter leurs prix/billets. Si cette adresse s'avère inexacte ou incomplète, ce gagnant perd également tout droit au produit gagné et à une indemnité éventuelle. Si l'adresse est incomplète, le prix ne sera pas envoyé au gagnant non plus et un autre gagnant sera désigné. Le prénom, le nom et l'adresse électronique de chaque invité devront être renseignés.
- 7.5. Si un prix ne peut être remis, celui-ci sera réattribué selon la liste des personnes suppléantes sélectionnées lors du tirage au sort.
- 7.6. Les dotations qui ne pourront être attribuées ou réattribuées pour des raisons indépendantes de la volonté de la société organisatrice ou qui ne seront pas utilisées dans les délais prévus seront perdues et ne seront pas réattribuées.

#### 8. Données personnelles

- 8.1. Dans le cadre de cette Campagne, chaque participant veillera à ce que les informations personnelles qu'il fournit soient correctes, à jour et complètes.
- 8.2. Procter & Gamble France SAS est le responsable du traitement de vos données et traitera les données que vous partagez, en conformité avec sa politique de confidentialité, pour la gestion de cette Campagne et, avec votre consentement, pour vous envoyer des emails, des offres et des bons de réduction de la part de Pampers et d'autres marques de confiance de P&G (voir https://us.pg.com/brands/ pour un aperçu de nos margues). A cet effet, P&G pourra partager vos données personnelles et les transférer hors de l'Union Européenne, avec d'autres entités P&G et des tiers agissant en son nom dans le cadre de ses activités marketing; vos données personnelles bénéficieront alors de mesures de protection et de garanties adéquates. Vous pouvez exercer vos droits en matière de protection des données pour l'accès, la rectification, l'effacement, la portabilité de vos données, pour vous opposer à ou restreindre le traitement des données personnelles vous concernant dont P&G dispose, pour retirer votre consentement et/ou pour modifier vos préférences et abonnements en contactant : Procter & Gamble France SAS - Service Consommateurs – 92665 Asnières Cedex. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre mort et de leur traitement. Pour mieux adapter nos communications à vos centres d'intérêt, nous combinerons les données que vous fournissez ou que nous aurons obtenues de sources disponible sur le marché à d'autres données que nous aurons recueillies à votre sujet en provenance de plusieurs sources et de tiers. Vous trouverez l'intégralité de notre politique de confidentialité incluant plus d'informations sur vos droits liés à la protection des données et comment les exercer en ligne https://www.pg.com/privacy/french/privacy\_statement.shtml
- 8.3. Vos données personnelles seront conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution de l'opération et dans la limite de un an, sauf si une durée plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire.



## 9. Cas de Force Majeure - Réserve de Prolongation

- 9.1. La responsabilité des organisateurs ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de leur volonté, la présente Campagne devait être modifié, écourté ou annulé, notamment en cas de pertes, vols ou détériorations qui pourraient éventuellement survenir sur les bulletins de participation.
- 9.2. L'organisateur se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée, sans y être tenus, même en cas de grève des postes.
- 9.3. Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications, à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant la durée de la Campagne. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.
- 9.4. Les lots qui ne pourront être distribués, pour des raisons indépendantes de la volonté des organisateurs, ne seront pas réattribués.

## 10. Droits et responsabilités de l'organisateur

- 10.1. Les participants reconnaissent participer à cette Campagne à leurs propres risques.
- 10.2. Sauf disposition légale contraire, Procter & Gamble et les tiers engagés par Procter & Gamble ne peuvent pas être tenus responsables:
  - a) En cas d'interruption des réseaux, la perte, les retards ou manquements causés par la poste;
  - b) En cas d'accidents, dommage aux biens, pertes, livraisons tardives, coûts et tout autre dommage, de quelque ordre ou de quelque cause que ce soit, survenant suite à la participation à cette Campagne ou à l'attribution, la réception ou l'utilisation du prix de quelque façon que ce soit;
  - c) En cas de perte ou détérioration de quel qu'ordre que ce soit, du à l'utilisation d'un fichier ou document ayant été envoyé par post ou par courriel ou transféré de quelle qu'autre façon que ce soit aux organisateurs ou à l'agence dans le cadre de cette Campagne;
  - d) (les conséquences de) tout défaut dans les prix ;
  - e) Fautes de frappe, erreurs, ou contenu incorrect de quelque sorte que ce soit et sur quelque support que ce soit, et
  - f) Toute incompatibilité entre les technologies utilisées pour la Campagne et la configuration matérielle et/ou logicielle utilisée par le participant.
  - g) Pour l'utilisation par les participants des plateformes Facebook et Instagram.
  - Cette clause 10.2 n'est pas applicable en cas de négligence grave ou faute intentionnelle de la part de l'organisateur, ses mandataires ou ses représentants.

#### 11. Internet

- 11.1. Procter & Gamble rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau internet et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau.
- 11.2. Plus particulièrement, Procter & Gamble ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.
- 11.3. Procter & Gamble ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site <a href="www.enviedeplus.com/loterie-tickets-nord-est">www.enviedeplus.com/loterie-tickets-nord-est</a> à y jouer du fait de tout défaut technique ou de tout problèmes liés notamment à l'encombrement du réseau. Tout joueur dont le score est faussé par un bug informatique ne saurait être déterminé gagnant du jeu.
- 11.4. Procter & Gamble se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre la Campagne en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et non avenus.

# 12. Questions et remarques

12.1. Toute question ou remarque concernant la présente Campagne devra être envoyée par écrit dans un délai de 30 jours suivant la fin de la Campagne au <a href="https://conso.highco-data.fr/fr/contact/">https://conso.highco-data.fr/fr/contact/</a> En cas de réclamation, il faudra préciser le numéro de l'opération concernée (26659).



12.2. Les questions et/ou remarques introduites en dehors du délai, ou qui ne sont pas formulées par écrit, ne seront pas traitées.

# 13. Acceptation du Règlement - Dépôt

- 13.1. Le fait de participer à cette Campagne implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat.
- 13.2. Le règlement complet du jeu y compris ses avenants éventuels sont déposés auprès de l'étude huissier de justice, SCP SYNERGIE HUISSIER 13, 28 rue Fauchier, 13002 MARSEILLE
- 13.3. Il est disponible et en accès libre à l'adresse internet : www.enviedeplus.com/loterie-tickets-nord-est

### 14. Attribution De Compétence

- 14.1. Le présent règlement est soumis à la loi française.
- 14.2. La participation à cette Campagne implique l'acceptation pure et simple du présent règlement et l'arbitrage de la société Procter & Gamble pour toutes les contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement. Les litiges non réglés à l'amiable seront portés devant les Tribunaux compétents.

## 15. Liste des produits éligibles

Always			
AlwaysDiscreet			
Antikal			
Apaisyl			
Ariel			
Aussie			
BearFruits			
Bion3			
Braun			
Dash			
Fairy			
Febreze			
Fixodent			
Gillette			
Head&Shoulders			
HerbalEssences			
Jolly			
KingC.Gillette			
LaRecette			
Lenor			
MrPropre			
Ninjamas			
OralB			
Pampers			
Pantene			
Richelet			
Swiffer			



Tampax	
Venus	
Vicks	
ZzzQuil	

# 16. Liste des magasins éligibles

Enseigne	Code Postal	Ville magasin	
Leclerc	54500	VANDOEUVRE LES NANCY	
Leclerc	57155	MARLY	
Leclerc	57100	THIONVILLE	
Leclerc	51530	DIZY	
Leclerc	57290	FAMECK	
Leclerc	77160	PROVINS	
Leclerc	77130	VARENNES SUR SEINE	
Leclerc	10100	ROMILLY SUR SEINE	
Leclerc	10410	SAINT PARRES AUX TERTRES	
Leclerc	89000	AUXERRE	
Leclerc	89400	MIGENNES	
Leclerc	89100	SAINT DENIS LES SENS	
Leclerc	89700	TONNERRE	
Leclerc	54200	DOMMARTIN LES TOUL	
Leclerc	57290	FAMECK	
Leclerc	57155	MARLY	
Leclerc	57100	THIONVILLE	
Leclerc	54300	LUNEVILLE	
Leclerc	77160	PROVINS	
Leclerc	77100	MEAUX	
Leclerc	8200	SEDAN	
Leclerc	2500	HIRSON	
Leclerc	10100	ROMILLY SUR SEINE	
Leclerc	51120	SEZANNE	
Leclerc	51510	FAGNIERES	
Leclerc	51530	PIERRY	
Leclerc	10200	BAR SUR AUBE	
		SAINT PARRES AUX	
Leclerc	10410	TERTRES	
Leclerc	54390	FROUARD	
Leclerc	51140	JONCHERY SUR VESLE	
Leclerc	54000	NANCY	



Leclerc	10430	ROSIERES PRES TROYES	
Leclerc	54500	VANDOEUVRE LES NANCY	
Leclerc	54800	CONFLANS EN JARNISY	
Leclerc	77120	COULOMMIERS	
Leclerc	77100	MAREUIL LES MEAUX	
Leclerc	2500	HIRSON	
Leclerc	77100	MEAUX	
Leclerc	51530	DIZY	
Leclerc	52100	SAINT DIZIER	
Leclerc	8400	VOUZIERS	
Leclerc	2000	CHAMBRY	
Leclerc	2800	BEAUTOR	
Leclerc	2100	HARLY	
Leclerc	60330	LE PLESSIS BELLEVILLE	
Leclerc	2600	VILLERS COTTERETS	
Leclerc	77260	LA FERTE SOUS JOUARRE	
Leclerc	77130	VARENNES SUR SEINE	
Leclerc	55000	BAR LE DUC	
Leclerc	51500	CHAMPFLEURY	
Leclerc	2400	CHATEAU THIERRY	
Leclerc	51370	SAINT BRICE COURCELLES	
Leclerc	55100	VERDUN	
Leclerc	8400	VOUZIERS	
Leclerc	51300	VITRY LE FRANCOIS	
Leclerc	54800	CONFLANS EN JARNISY	
Leclerc	57210	HAUCONCOURT	
Leclerc	54720	LEXY	
Leclerc	57360	AMNEVILLE	
Leclerc	60330	LE PLESSIS BELLEVILLE	
Leclerc	2840	ATHIES SOUS LAON	
Leclerc	89000	AUXERRE	
Leclerc	51500	CHAMPFLEURY	
Leclerc	77120	COULOMMIERS	
Leclerc	54390	FROUARD	
Leclerc	57210	HAUCONCOURT	
Leclerc	77100	MAREUIL LES MEAUX	
Leclerc	52100	SAINT DIZIER	
Leclerc	51370	SAINT BRICE COURCELLES	
Leclerc	57180	TERVILLE	
Leclerc	57140	WOIPPY	
Leclerc	77170	SEVRON	
		CHALONS EN	
Leclerc	53000	CHAMPAGNE	
Leclerc	2400	CHATEAU THIERRY	



Leclerc	51100	Reims
Leclerc	77515	FAREMOUTIERS
Leclerc	55000	BAR LE DUC
Leclerc	51530	PIERRY
Leclerc	8200	SEDAN
Leclerc	51130	VERTUS
Leclerc	51510	FAGNIERES
Leclerc	51300	VITRY LE FRANCOIS
Leclerc	54200	DOMMARTIN LES TOUL
Leclerc	54270	ESSEY LES NANCY
Leclerc	54300	LUNEVILLE
Leclerc	57970	BASSE HAM
Leclerc	55100	HAUDAINVILLE
Leclerc	57360	AMNEVILLE LES THERMES
Leclerc	89100	MAILLOT
Leclerc	89700	TONNERRE
Leclerc	10200	BAR SUR AUBE
Leclerc	10430	ROSIERES PRES TROYES
Leclerc	51120	SEZANNE
Leclerc	89400	MIGENNES
Leclerc	2800	BEAUTOR
Leclerc	2200	VAUXBUIN
Leclerc	2600	VILLERS COTTERETS
Leclerc	25600	SOCHAUX

Procter & Gamble France SAS – 391 543 576 RCS Nanterre – Capital social de 152 400 € - 163/165 quai Aulagnier 92600 Asnières-sur-Seine.